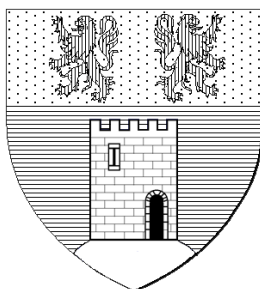


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2014 à 21 HEURES

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, BERNARD Daniel, COURNEDE Mathieu, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : néant

Le Maire ouvre la séance en accueillant les employés communaux, Marie-Pierre TRUPHEME et Roland MOINIER.

Il rappelle brièvement les faits marquants.

Une réunion s'est tenue avant la réunion du Conseil afin de faire le point sur la saison qui s'achève et préparer les marchés de Toussaint et de la Noël. Le bilan est très positif et le marché a pris une nouvelle dimension.

Le Conseil Général a accusé réception des demandes de subventions pour 2015 : voirie pour 54 376 €, columbarium pour 8 045 €, numéro et panneaux de rue pour

Établi le : 14/11/2014

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4 151 €, et Pôle multiservice dans l'attente d'une estimation en fonction d'un avant-projet sommaire. Le comité Cantonal de Programmation aura lieu avant la fin de l'année.

L'aménagement du site de stockage des ordures ménagères au pont de la Méouge sera complété par la plantation de haies.

Un dossier a été monté avec le CALD pour le logement de l'école. (délibération n°2014-44)

Un courrier a été adressé au Conseil Général relatif à l'emplacement du car du transport scolaire. Il répond point par point aux questions soulevées. Une copie a été adressée à Paul ARNOUX et aux pétitionnaires.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2014

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- ÉCHANGE AVEC LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Le Maire indique que Marie-Pierre TRUPHEME et Roland MOINIER ont été invités au Conseil pour faire le point sur les attentes respectives. Une telle rencontre avait eu lieu en début du mandat précédent. Marie-Pierre et Roland sont gérés par Philippe AMIC, 1^{er} Adjoint. Le Conseil souhaite avoir une vision plus claire de leurs tâches en termes de temps passé, de périodicité, de calendrier de mise en œuvre et de besoins exacts en matière de matériel.

Les conditions de travail vont être améliorées avec la construction du hangar communal. Le matériel sera stocké dans de bonnes conditions et dans un lieu unique. Les employés disposeront d'un atelier pour travailler en hiver.

Il ressort des échanges que les congés seront planifiés, qu'un cahier de liaison sera mis en place pour, non seulement faire apparaître, en dehors des tâches récurrentes, les travaux particuliers décidés par le Conseil, mais aussi les tâches journalières effectuées par les employés communaux.

Au niveau des besoins en matériel et face à un sous équipement manifeste, il est décidé d'affecter une somme de 500 € annuelle qui sera gérée par les employés et mobilisée en fonction de leurs demandes pour du matériel courant. Le besoin d'un aspirateur de feuilles est soulevé par Marie-Pierre. Les employés transmettront une proposition de devis entrant dans le cadre de l'enveloppe.

Roland fait part de la nécessité d'acquérir des chaînes pour le tracteur en vue du déneigement. Les anciens jeux de chaînes seront vendus sur le site du « bon coin ».

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Roland donnera une estimation des prix à proposer. Le produit des ventes permettra de minimiser le coût d'achat des nouvelles chaînes. (*délibération n° 2014-45*)
Les arbres devront être élagués.

3- ORDURES MÉNAGÈRES

Les décisions prises lors du dernier conseil ont suscité des réactions diverses. Monsieur et Madame MORIGNY ont adressé un courrier demandant à ce que l'implantation des containers rue du Lavoir soit reconsidérée. La proximité du pont de pierre est évoquée. Il est procédé au vote. Le choix du jeu de boules est retenu par six voix. (*délibération n° 2014-46*)

4- BÂTIMENTS COMMUNAUX

Hangar communal

L'ordre de virement d'une partie de la subvention (160 000 €) sera effectué par la Préfecture le 17 novembre 2014.

L'acte administratif de vente a été rédigé par le Maire. Il permettra de diminuer les frais d'achat. Le Maire recevant l'acte, Sylvie LAMBERT sera habilitée pour signer au nom de la Commune.

La réunion préparatoire à l'ouverture du chantier du hangar s'est tenue avec les entreprises le samedi 27 septembre. Elle a permis de valider les plans, positionner les ouvertures, choisir les couleurs, concevoir l'atelier, déterminer l'implantation et la connexion aux réseaux.

Le chantier a été ouvert le 7 octobre. La plateforme est réalisée.

Logement de l'ancienne école

Un dossier complet a été monté avec le CALD ainsi qu'une convention d'assistance. Il ressort que le logement est pris en compte pour une superficie habitable de 72 m² 80. Les travaux hors taxes s'élèvent à 61 324.12 €. Le conventionnement avec l'État permet de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5.5 %. Le coût TTC est de 64 390.33 €. Le coût de rénovation au m² est de 884.48 €. A minima, il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Général à hauteur de 8 736 € et éventuellement une subvention du Conseil Régional en fonction du coefficient de performance énergétique. Un prêt à taux réduit (1.6%) sur 15 ans et sur la base de 55 654.33 € empruntés entraînera une mensualité de 211.10 €.

Logement du rez-de-chaussée de l'ancienne poste

L'appartement a été loué par internet à un jeune couple et leurs enfants à compter du 1^{er} octobre.

5- PÔLE MULTISERVICES

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Maire a rencontré Paul ARNOUX et Pascal BLANC pour harmoniser des projets (projets de salles des fêtes et de multiservices enregistrés sur Lachau et Ballons) et favoriser la réalisation du projet de multiservice de Lachau. Il ressort des échanges que la Commune de Ballons renonce à son projet de multiservice, soutiendra celui de Lachau et mettra à disposition de la commune de Lachau sa salle des fêtes à tarif préférentiel (identique à celui des habitants de Ballons) en cas de besoin. La commune de Ballons entend poursuivre quant à elle l'aménagement des bâtiments à la Calandre afin d'offrir des hébergements temporaires lors des manifestations organisées dans la salle des fêtes.

Le Maire a également eu un long échange avec Jean-Luc GAUCHER, Chef du service du Conseil Général en charge des dossiers de subventions afin que le Conseil Général accompagne le mieux possible ce dossier.

Concernant le débit de tabac, suite à la démission de Madame Paulette SARLIN et en réponse à la demande d'implantation d'un nouveau débit de tabac introduite par la Commune le 2 mai 2014, la Direction des Douanes de Lyon a notifié un refus au motif que la population n'est pas susceptible d'évoluer à la hausse, que le ratio est d'un débit de tabac pour 690 habitants sur le canton, que le chiffre d'affaire moyen des buralistes est en baisse, que la chambre syndicale des débits de tabac s'est prononcée défavorablement le 16 juillet 2014. Cependant le Directeur Régional indique « *Enfin et dans la mesure où vous mentionnez l'existence d'un bistrot communal ouvert par la municipalité, je me permets de vous indiquer que l'approvisionnement de votre population en tabacs pourrait être utilement satisfait par la mise en place d'un régime de revente au profit de cet établissement dès lors que celui-ci dispose bien d'une licence IV* ».

Le Maire invite l'ensemble des conseillers à réfléchir en vue du prochain conseil sur le projet de multiservice. Suite à cet échange, une réunion publique sera organisée.

Pour l'étude de faisabilité nécessaire au montage du dossier, le recours à des étudiants en master d'économie sera recherché afin de minimiser son coût.

6- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : Le Conseil Communautaire ne s'est pas réuni. Une visite ministérielle a eu lieu sur Antonaves relative à l'investissement réalisé en matière de haut débit.

Voirie : Monsieur Roger ANTONELLI a adressé un courrier concernant la place Derrière Pourret et Madame Juliette AMIC alerte sur l'état de dégradation du chemin de la Tour versant Château. Des réponses seront apportées aux questions posées.

Système d'Information Géolocalisé: une réunion de présentation a eu lieu à Laragne. Le système présente un intérêt certain. Un inventaire des informations

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

disponibles est en cours au niveau du Pays Sisteronais-Buëch. La question de la numérisation des cadastres de communes se pose car elle conditionne, vu son coût, le positionnement de la Communauté de Communes sur le dossier.

Commission des marchés : deux parasols chauffants seront achetés pour le marché de Noël. (délibération n° 2014-47)

7- QUESTIONS DIVERSES

Un courrier sera adressé au chef de corps des pompiers sollicitant leur participation au défilé du 11 novembre.

Un courrier a été reçu sollicitant des recettes de cuisine locale en vue de la réalisation d'un livre de cuisine drômois. Les personnes intéressées peuvent s'adresser en Mairie.

Un institut occitan se propose de réaliser des panneaux en langue d'Oc, traduction des panneaux de rues et chemins, décorés par la croix occitane. La demande est rejetée pour des raisons financières.

Une borne Wifi « Cigale » a été installée dans la salle des fêtes pour offrir dans l'enceinte et sur la terrasse de la Mairie un accès internet gratuit.

Un arbre couché en travers de la Méouge sera signalé au SMIGIBA.
Il sera fait de même avec l'EDF pour un poteau très incliné au quartier du Château.

Une fuite d'eau a été repérée au quartier de l'Adret. Elle sera réparée.

Sophie AUDIBERT a demandé s'il serait possible d'acheter une rehausse pour le bureau du secrétariat : en installant imprimantes et scanner sur la rehausse cela faciliterait leur utilisation et entretien tout en dégagant une grande partie du plateau du bureau. Par 10 voix pour et 1 abstention, un accord de principe est donné pour l'acquisition d'une rehausse. (délibération n° 2014-48)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 0 H 15.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet